



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 30 avril 2012

ORDRE DU JOUR :

1. Information par le Président de la Chambre des Députés sur la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne qui a eu lieu à Varsovie du 19 au 21 avril 2012.
2. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 26 janvier, 1er et 13 février 2012
3. Echange de vues avec M. le Ministre des Affaires étrangères sur la mission Eunavfor Atalanta en Somalie (demande du groupe politique "déli gréng")
4. Echange de vues avec M. le Ministre des Affaires étrangères sur la candidature luxembourgeoise à un siège non-permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies (demande de la sensibilité politique ADR)
5. 6313 Projet de loi relatif à la carte d'identité pour les membres des Corps diplomatiques et consulaires résidents et les agents de l'Union européenne et des organisations internationales ayant leur siège au Luxembourg
 - Rapporteur : Monsieur Marc Angel
 - Présentation d'amendements au projet de loi
6. Prolongation de la mission EULEX
7. Présentation du dossier JOIN(2012) 6:COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Vers un partenariat renouvelé pour le développement UE-Pacifique
 - Rapporteur: M. Marcel Oberweis
8. Adoption de la liste des documents transmis entre le 21 et le 27 avril 2012
9. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Christine Doerner, M. Félix Eischen, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer

M. Laurent Mosar, Président de la Chambre des Députés

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères

M. Paul Duhr, M. Tom Reisen, Ministère des Affaires étrangères

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusée : Mme Martine Mergen

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. Information par le Président de la Chambre des Députés sur la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne qui a eu lieu à Varsovie du 19 au 21 avril 2012.

Le Président de la Chambre des Députés informe sur les décisions prises au sujet de la nouvelle structure contrôlant la politique commune de la défense. Après des discussions mouvementées se situant dans un contexte difficile, la proposition du Parlement polonais a été adoptée dans une version modifiée par la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne, une initiative commune ayant été lancée par les Présidents des Parlements des six membres fondateurs de la Communauté européenne. D'après le compromis trouvé, le Parlement européen sera représenté dans la nouvelle structure par 16 délégués (la revendication initiale se chiffrait à 50 délégués) et chaque Parlement national par 6 délégués (ce qui correspond au modèle de la COSAC). Le Secrétariat sera installé auprès de chaque Présidence du Conseil de l'Union européenne et non pas auprès de la COSAC comme l'avaient préconisé les Présidents des Parlements des membres fondateurs de la Communauté européenne.

Les membres de la commission s'accordent à ce que la délégation luxembourgeoise se compose des 5 membres de la COSAC et du Président respectivement d'un membre de l'Assemblée parlementaire auprès de l'OTAN. Le Président de la Chambre des Députés proposera cette composition de la délégation aux membres du Bureau.

2. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 26 janvier, 1er et 13 février 2012

Les projets de procès-verbal sont adoptés.

3. Echange de vues avec M. le Ministre des Affaires étrangères sur la mission Eunavfor Atalanta en Somalie (demande du groupe politique "déi gréng")

Le représentant du groupe politique « déi gréng » demande à recevoir des précisions sur le caractère de la mission Eunavfor Atalanta qui n'a pas seulement été prolongée, mais dont le caractère a été modifié par le fait de permettre de poursuivre et de détruire activement les navires des pirates.

Le Ministre informe sur les détails de la mission Eunavfor Atalanta en Somalie en relatant ce qui suit. La participation luxembourgeoise consistait jusqu'ici à la réalisation d'une mission de reconnaissance et de surveillance dans une zone relativement vaste par un avion d'une société ayant son siège à Luxembourg. Cet avion ne porte pas des armes. Suite à la demande de la Somalie, cette opération sera élargie à deux avions et la mission sera prolongée jusque fin décembre 2014. La participation luxembourgeoise impliquant dix pilotes (dont deux Luxembourgeois) est hautement appréciée par les partenaires.

Le Bundestag décidera dans une prochaine réunion sur le caractère de la participation allemande à la mission Eunavfor Atalanta. Un vote négatif ne mettra pas en danger la mission.

Une conférence de suivi de la Conférence de Londres aura lieu le 1^{er} juin à Istanbul (Turquie). Les Etats-Unis et l'Inde opèrent en dehors de la structure Atalanta.

La situation le long des côtes de la Somalie est particulièrement dangereuse pendant les mois d'octobre et novembre, tandis qu'en été, la situation est un peu plus calme. Il s'agit d'une route particulièrement importante pour le commerce mondial, fréquentée par quelque 25.000 navires par an. Les navires font des détours importants pour éviter la zone dangereuse.

Débat

Il y a lieu de retenir les éléments suivants de la discussion. A la demande du Ministre, certains détails ne sont pas divulgués dans le présent procès-verbal.

Il sera important de donner une structure à la Somalie pour faire fonctionner l'Etat somalien, incluant l'adoption d'une Constitution et l'organisation d'élections libres. Sans une telle gouvernance, la piraterie ne pourra pas être endiguée.

Un élément de la mission Eunavfor Atalanta consiste à sécuriser l'aide humanitaire destinée aux victimes de la famine en Somalie.

Il n'y aura pas de nouvelle mission, mais la mission Eunavfor Atalanta sera prolongée. Le caractère restera donc le même. Les pays qui obtiennent une autorisation respective par leurs Parlements nationaux continueront à participer.

La mission Eunavfor Atalanta a eu des répercussions positives. Tandis qu'en janvier 2011, quelque 300 attaques ont été comptées, ce chiffre a sensiblement baissé au cours de la période entre octobre et décembre 2011. Il y a pourtant de grandes différences saisonnières. Il semblerait que certaines sociétés payent des montants importants de racket aux pirates, ce qui augmente les capacités des pirates à se procurer des armes et équipements pour attaquer des navires.

4. Echange de vues avec M. le Ministre des Affaires étrangères sur la

candidature luxembourgeoise à un siège non-permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies (demande de la sensibilité politique ADR)

Le représentant de la sensibilité politique ADR demande à être informé sur les coûts et les résultats de la campagne menée par le Ministère des Affaires étrangères en vue d'obtenir un siège non-permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies pour la période 2013-2014. Le Ministre fournit les informations suivantes.

La décision de principe du gouvernement que le Luxembourg posera sa candidature à un siège non-permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies date de 2001. En 2002, la Finlande a posé sa candidature et l'Australie en 2008. L'Australie, qui par ailleurs mène une campagne agressive, peut compter sur l'appui des pays du Commonwealth. La Finlande peut compter sur les voix des pays scandinaves. Pour s'imposer contre ces concurrents, il est important de nouer des contacts personnels entre homologues. Les changements répétés au sein des gouvernements de certains pays rendent cette tâche difficile. En outre, le Ministère des Affaires étrangères défend sa candidature en prenant contact au niveau des ambassadeurs à l'occasion de rencontres multilatérales. Tous ces efforts portent des fruits en améliorant l'image du Grand-Duché, même si le siège ne serait finalement pas attribué au Luxembourg. Le vote au sein de l'ONU se fera le 23 octobre 2012.

Les coûts de la campagne s'élèveront à un peu plus d'un million d'euros. A partir de juillet 2012, trois salariés seront embauchés avec un contrat à durée déterminée. Si le siège sera attribué au Luxembourg, trois diplomates seront détachés auprès de l'ONU et d'autres salariés seront embauchés avec des contrats à durée déterminée qui pourront être prolongés pour la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne en 2015.

Débat

Le Ministre répond à la question d'un député qu'au sein du Conseil de Sécurité de l'ONU, il ne s'agit pas de défendre une position quelconque de l'Union européenne, chaque pays agissant en son propre nom. Le Luxembourg met l'accent sur sa politique de coopération au développement, l'aide publique luxembourgeoise dépassant le seuil d'un pourcent du PIB.

5. 6313 Projet de loi relatif à la carte d'identité pour les membres des Corps diplomatiques et consulaires résidents et les agents de l'Union européenne et des organisations internationales ayant leur siège au Luxembourg

Le Rapporteur présente brièvement les éléments essentiels du projet de loi. Le représentant du Ministère des Affaires étrangères commente ensuite l'avis du Conseil d'Etat. Le gouvernement ne suit pas la proposition d'utiliser la notion « institutions de l'Union européenne », car ceci exclurait la BEI qui n'est pas une institution au sens propre. Le gouvernement ne suit pas non plus la proposition de faire justifier chaque année la validité des cartes d'identité des enfants en dessous de 27 ans. En principe, les cartes d'identité seront valables pendant cinq ans. Le gouvernement entend introduire la possibilité d'une exception pour les organes dont la durée de la période de nomination excède cinq ans (p. ex. la Cour des Comptes dont le mandat s'étend sur six ans). Deux amendements concernent des modifications d'ordre rédactionnel.

Après discussion, la commission adopte les amendements présentés.

6. Prolongation de la mission EULEX

Le Président de la commission présente brièvement la mission « Etat de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX Kosovo). La commission donne son avis positif unanime à la prolongation de cette mission jusqu'au 14 juin 2013.

7. Présentation du dossier JOIN(2012) 6: COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Vers un partenariat renouvelé pour le développement UE-Pacifique - Rapporteur: M. Marcel Oberweis

Le Rapporteur présente brièvement la communication conjointe.

L'importance géostratégique croissante du Pacifique, conjuguée à la prise de conscience mondiale de la vulnérabilité des îles du Pacifique face au changement climatique, a fait de cette région une nouvelle priorité de la politique étrangère de l'Union européenne qui, en sa qualité d'acteur mondial, entend renouveler et renforcer ses partenariats au-delà d'une simple relation donateur-bénéficiaire.

S'appuyant sur l'accord de Cotonou ainsi que sur l'expérience acquise avec la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour le Pacifique, la présente communication conjointe porte plus spécifiquement sur les aspects de développement des relations de l'UE avec la région et propose une série d'actions visant à renforcer l'efficacité de la coopération UE-Pacifique, avec les principaux objectifs suivants:

- promouvoir la cohérence entre les politiques de l'Union européenne en matière de développement et de lutte contre le changement climatique et d'autres politiques telles que le commerce, l'environnement, la pêche, la recherche, d'une part, et le soutien aux droits de l'homme et à la démocratie, d'autre part;
- adapter et rationaliser les méthodes de fourniture de l'aide publique au développement (APD) de l'Union européenne et les fonds renforcés pour la lutte contre le changement climatique dans le Pacifique, en vue d'accroître la valeur ajoutée globale, les résultats, l'impact et l'efficacité de l'aide;
- encourager une intégration régionale réussie des PTOM du Pacifique et renforcer leur capacité à promouvoir les valeurs de l'Union européenne et à devenir les catalyseurs d'une croissance inclusive et durable au service du développement humain dans la région;
- définir avec les pays du Pacifique un programme constructif de points d'intérêt commun au sein des Nations unies et d'autres enceintes internationales;
- unir les forces de l'Union européenne à celles des partenaires partageant les mêmes valeurs afin de répondre à des enjeux essentiels en matière de droits de l'homme et de contribuer à renforcer les processus démocratiques dans la

région.

Le Rapporteur met l'accent sur le volet de la lutte contre le changement climatique, problème qui touche particulièrement les pays du Pacifique.

8. Adoption de la liste des documents transmis entre le 21 et le 27 avril 2012

La liste des documents est adoptée.

M. Marc Angel est nommé Rapporteur du document COM (2012) 186.

9. Divers

Suite à la demande du Président de la Chambre des Députés, la commission discute sur la résolution du Parlement européen du 15 janvier 2009 sur Srebrenica et notamment sur la proposition de reconnaître le 11 juillet comme journée de commémoration du génocide de Srebrenica dans l'ensemble de l'Union européenne. Après discussion, la commission retient qu'elle peut se déclarer d'accord avec l'institution d'une telle journée commémorative qui, pour avoir un impact, devrait être accompagnée d'un travail de mémoire pédagogique. Bien qu'il s'agisse du génocide le plus récent sur le territoire européen, il ne faut pas oublier que d'autres génocides se sont produits en Europe et dans le monde entier.

Le Président de la commission informe sur un message électronique de l'organisation SOS Faim proposant de rencontrer un paysan originaire du Sénégal pour parler des problèmes des agriculteurs dans la zone du Sahel. Le message sera transmis aux membres de la commission.

Luxembourg, le 23 juillet 2012

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot